



Loi Beteille Reprise de Logement/ Impayé

Par Stephadc

Bonjour

Je vous résume ma situation. Propriétaire d'un appartement que je loue à Paris, notre locataire ne paye plus ces loyers depuis Mai 2023.

Nous suivons une procédure d'expulsion « classique » organisé par notre GLI. .Depuis quelques mois, il semblerait que le locataire soit parti de l'appartement (volets clos / boîte au lettres pleine/ pas de voiture sur le parking/ compteur d'eau qui ne bouge plus, vérifié par les voisins)

Notre GLI veut changer la procédure en cours (qui date de Mai l'an dernier) pour une procédure « loi Beteille ».

Pouvez vous m'éclairer ? Cette procédure ira t'elle plus vite? Il me semblait que nous étions un peu au bout d'une procédure d'expulsion normale. Cette procédure commencerait ce mois ci. Quand pensez-vous raisonnablement que je puisse récupérer mon appartement ? Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

La procédure Beteille a pour objectif de faire acter l'abandon du logement. Et c'est en effet a priori plus rapide pour récupérer le logement, mais l'impayé restera à traiter.

Le locataire est probablement insolvable et/ou impossible à localiser.

Plus d'infos

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32305>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32305>
[/url]